



2026

BUDGET PRIMITIF
NOTE DE
PRESENTATION

Mairie de Citry

Vote du Budget le 27 avril 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

71_RN-077-217701176-2026.0427-DEL IB_21_20

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL

I- La section de fonctionnement.....	03
II- La section d'investissement.....	08

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

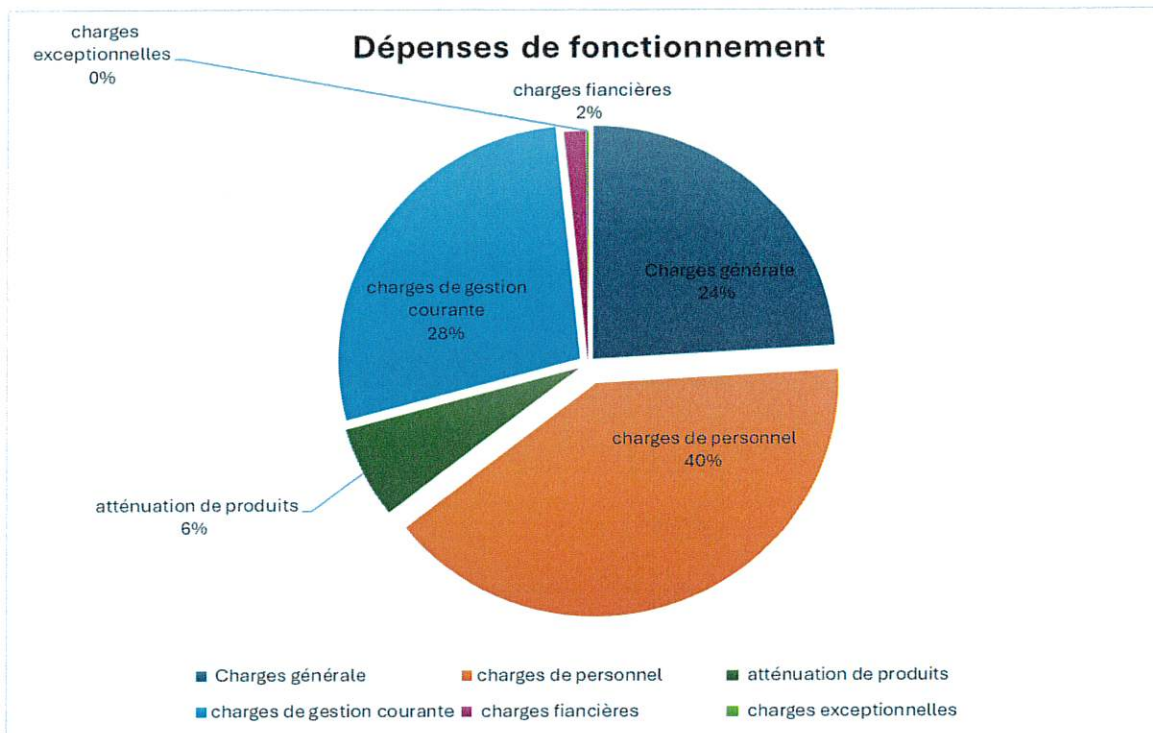
CADRE GENERAL DU BUDGET 2026

Le budget 2026 est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau et une qualité de services rendus aux habitants, et en investissant les résultats antérieurs dans les projets de la collectivité.

PRESENTATION SYNTHETIQUE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	POUR MEMOIRE BP 2025	BP 2026
Chapitre 11 charges à caractères général	178 815 €	165 420 €
Chapitre 12 charges de personnel	247 830 €	276 800 €
Chapitre 14 atténuation de produits	43 738 €	46 738 €
Chapitre 65 charges gestion courante	160 634 €	189 379€
Chapitre 66 charges financières	12 171 €	10 000 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 096.23 €	1 341.41 €
Dotation au provisions	209 €	209 €
Total dépenses réelles	644 493.23 €	689 887.41 €
Chapitre 23 virement à la section d'investissement	276 579.28 €	270 450.50 €
Chapitre 42 : ope ordre de transferts	2 263 €	2 263 €
TOTAL DEPENSES	923 335.51 €	962 600.91 €

RECETTE	POUR MEMOIRE BP 2025	BP 2026
Chapitre 013 Atténuation de charges	500 €	500 €
Chapitre 70 Ventes Produits	58 500 €	57 800 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	60 072 €	50 000 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	302 010 €	300 000 €
Chapitre 74 Dotations et participations	193 016 €	214 239.86 €
Chapitre 75 Autres produits	21 600 €	19 000 €
Chapitre 76 Produits Financiers	1 €	€
Chapitre 77 Produits Spécifiques	300 €	300 €
Total recette réelles	635 999.00 €	641 839.86 €
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	287 336.51 €	320 761.05 €
TOTAL RECETTES	916 422.83	962 600.91



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Le budget primitif 2026 présente une augmentation modérée des dépenses par rapport à 2025. Les choix budgétaires traduisent le fonctionnement quotidien de la commune, le coût du personnel, ainsi que les engagements auprès des partenaires et des associations, tout en cherchant à maîtriser certaines charges.

Les principales dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 - Charges à caractère général

(Il s'agit des dépenses du quotidien : électricité, chauffage, fournitures, prestations, entretien...)

Ces dépenses baissent en 2026, passant de 178 815 € à 165 420 €.

Cela montre une volonté de contenir les coûts courants et de mieux gérer les dépenses de fonctionnement.

Chapitre 12 – Charges de personnel

(Ce sont les salaires, charges sociales et cotisations des agents communaux.)

Ces dépenses augmentent, de 247 830 € à 276 800 €.

Cette hausse s'explique par l'évolution des salaires, des charges sociales et de la mutuelle des agents.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre est en légère augmentation. Une ligne de 46 738 euros est positionnée pour la participation de la commune au redressement des finances publiques et au reversement à la communauté d'agglomération. A ce jour nous n'avons pas de notification mentionnant son retrait.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

(Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations, les participations au SIRPI, les indemnités des élus ainsi que diverses contributions.)

Les dépenses de ce chapitre **augmentent**, passant de **160 634 € en 2025 à 189 379 € en 2026**, soit une hausse de **28 745 €**.

Cette évolution s'explique **principalement par une augmentation de 20 000 € des frais liés au SIRPI**, reflétant l'évolution des coûts de fonctionnement du regroupement scolaire.

Chapitre 66 – Charges financières

(Il s'agit principalement des intérêts des emprunts.)

Ces charges diminuent, passant de 12 171 € à 10 000 €.

Un emprunt contracté de 2006 arrive à son terme cette année

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

(Dépenses ponctuelles et imprévues.)

Elles restent très faibles, avec une légère hausse à 1 341,41 €.

Leur impact sur le budget global est minime.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, passant de 644 493,23 € en 2025 à 689 887,41 € en 2026, principalement en raison des charges de personnel et des charges de gestion courante.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

TOTAL 5 150 €

Associations de la commune

Friends music band	400 euros
MAM	4 000 euros
Total	4 400 euros

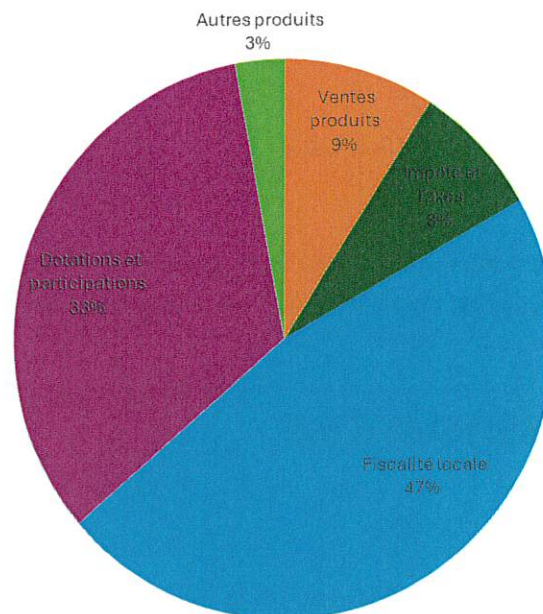
Associations hors commune

Les jeunes sapeurs-pompiers	150 euros
Le collège des Glacis	150 euros
La perche fertoise	150 euros
Le judo de Saacy	150 euros
Montée historique	150 euros
Total	750 euros

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les recettes réelles de fonctionnement sont légèrement en hausse et s'élèvent à 641 839.86 €. Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 962 600.91 € dont 320 761.05 € d'excédents antérieurs reportés.

Recettes de fonctionnement



Chapitre 70 – Ventes de produits des services

(Garderie, prestations diverses. Redevance)

Les recettes sont légèrement en baisse, passant de 58 500 € à 57 800 €.

- une légère diminution de la redevance versée par les carrières ;
- le fait que la redevance de l'antenne Orange avait connu un retard de paiement en 2024, avec un règlement effectué l'an passé couvrant les années 2024 et 2025.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

(Autres impôts et taxes hors fiscalité locale directe.)

Les recettes diminuent de 60 072 € à 50 000 €.

Cette baisse s'explique par une prudence dans les prévisions.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

(Recettes issues de la taxe foncière et autres taxes locales.)

Les recettes restent globalement stables, avec 302 010 € en 2025 contre 300 000 € en 2026.

Chapitre 74 – Dotations et participations

(Dotations de l'État, participations diverses.)

Les recettes sont plus élevées que les prévisions 2025, cela s'explique par le fait que la commune a reçu à ce jour, le montant définitif des dotations alors qu'en 2025 il s'agissait d'une estimation prudente.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

(Revenus de loyers, remboursements divers.)

Les recettes diminuent de **21 600 € à 19 000 €**.

Cette baisse reste modérée dans l'attente de nouveaux locataires.

L'EXCEDENT REPORTE :

Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté

(Il s'agit du résultat positif des exercices précédents.)

L'excédent reporté augmente significativement, passant de **287 336,51 € à 320 761,05 €**, soit **+33 424,54 €**.

Cet excédent constitue une **ressource essentielle pour financer les dépenses et l'investissement**, tout en sécurisant l'équilibre budgétaire.

LA FISCALITE :

Le taux des impôts locaux pour l'année 2026 reste inchangé

Taxe foncière sur le bâti	38.60 %
Taxe foncière sur la non bâti	52.32 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.11 %

ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL :

Agents titulaires

Filière	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative	1	0	1
Technique	1	2	3
Animation		1	1

Agents Contractuels

Filière	Catégorie C	Total
Animation	3	3

2 professeurs intervenants pour l'étude

PRESENTATION SYNTHETIQUE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	POUR MEMOIRE BP2025	BP2026
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	36 000 €	36 000 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	46 840 €	5 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	149 072.78 €	65 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	482 114.27 €	374 000 €
Total Dépenses Réelles	714 027.05 €	484 000 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	50 964.62 €	36 000 €
Chapitre 001 Déficit en investissement reporté	€	115 357.41 €
Dépenses de l'exercice	764 991.67 €	673 928.41 €

RECETTES	POUR MEMOIRE BP2025	BP2026
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	13 538 €	11 393.71 €
<i>10222 FCTVA</i>	9 538 €	9 393.71 €
<i>10226 Taxe d'aménagement</i>	4 000 €	2 000 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	341 345 €	199 892.79 €
Chapitre 16 Emprunts en euros	€	€
Total recettes réelles	354 883 €	211 286.50 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		76 642.60 €
1068 Excédent de fonctionnement		77 285.81 €
021 Virement de la section de fonctionnement	276 579.28 €	270 450.50 €
040 Opération d'ordre transf entre sections	2 263 €	2 263 €
041 Opérations patrimoniales	50 964.62 €	36 000 €
001 Excédent Investissement reporté	80 301.77 €	
TOTAL RECETTES	764 991.67 €	673 928.41 €

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

D Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 673 928.41 € en nette baisse par rapport à 2025.

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt

Le montant reste inchangé, pas de nouvel emprunt prévu en 2026.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Les frais d'étude relatifs aux différents travaux

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

(Bâtiments, voirie, matériel, équipement)

L'année 2026 prévoit essentiellement des investissements d'entretien, de renouvellement ou d'équipements ponctuels, sans projets lourds.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Cela concerne essentiellement la réfection de la toiture de l'Eglise.

■ Contrat Rural :

Taux de couverture de l'Eglise :

Eglise de Citry Dépenses : 251 833 € HT Recettes : DRAC 73 991 € Département 53 957.79 € Région 71 944 €	Toiture Sud de l'Eglise Début des travaux en avril 2026
--	--

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

D Les recettes réelles d'investissement sont principalement constituées de la récupération du FCTVA, des taxes d'aménagement, des subventions demandées dans le cadre du contrat rural et du virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 10 – Dotations et fonds de réserves

Ce chapitre est principalement alimenté par la récupération du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Subventions pour financer les travaux de l'Eglise.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Ressource majeure permettant de financer les projets sans emprunter

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Aucun n'emprunt n'est inscrit au budget 2026

ETAT DES EMPRUNTS EN COURS

Banques	Date d'obtention et motif	Montant initial en euros	Capital restant dû avant échéance en euros	ANNUITE 2026 En euros			TAUX	Durée	Fin des Prêts
				Amortissement	Intérêt	Total			
Crédit agricole	Mars 2006 Maison rue de l'Eglise	142 000e	8 272.30 €	8 073.13 €	196.17 €	8 272.30 €	Révisable option Euribor	20 ans	30/03/2026
Caisse des Dépôts	Juillet 2007 Logements Domaine de Citry BAT D	118 728€	48 851.54 €	5 552.43 €	1 318.99 €	6 871.42 €	Variab le à 2%	25 ans	01/08/2033
Caisse des Dépôts	Juillet 2007 Logements Domaine de Citry BAT D	230 374€	87 102.01 €	10 256.31 €	1 480.73 €	11 737.04 €	Variab le à 1 %	25 ans	01/08/2033
Caisse d'épargne	02 août 2024 Contrat Rural	150 000€	140 000 €	10 000 €	5 477.26 €	15 477.26 €	Fixe à 4,020 %	15 ans	05/11/2039

Fait à Citry le 27/04/2026

Mme le Maire

Laurette DECAMPENAIRE

